

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2009

Le vingt six juin 2009 à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 19 juin 2009 adressée par Monsieur CORGER Hervé, Maire.

Présents : MM. et Mmes ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOISSAT Paul, CHAPEY Gérard, CHAUVE Pierre, CORGER Hervé, DEBAIN Christiane, DUPUIS Alain, FAYARD Monique, FOURNIER Michel, GIRAUDET Thierry, JEAN Brigitte, MITON Sophie, MIZOULE Jacqueline, PEREZ Pierre, RASTOIX Pascale.

Excusée : Mme CHARCOT Catherine

Pouvoirs : Mme CHERASSE Yvette à Mme RASTOIX Pascale
M. BOILE Antoine à Mme MITON Sophie

Secrétaire de séance : Sylvie BERNARD

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire demande d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Biens de section inférieurs à 500 € UGAP
- Biens de section inférieurs à 500 € : ASLER
- Terrains Puy-Chany

Demande acceptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- ÿ Aménagement du Centre Bourg : projet
- ÿ Encaissement de chèques concernant deux sinistres
- ÿ Prolongation de contrat saisonnier (1 mois)
- ÿ Tarifs des photocopies
- ÿ Amortissements
- ÿ Virements de crédits
- ÿ Questions diverses

1. BIENS INFÉRIEURS A 500 € :

La commune de Saint-Beauzire a procédé auprès de l'UGAP à l'achat d'un coussin pour le coin lecture des enfants à l'Espace culturel (facture n°44958519 du 14 mai 2009) d'un montant de 122.70 €.

Compte tenu d'une valeur individuelle < 500 € et d'une durée de vie > à 4 ans, il conviendrait d'inscrire ce bien comme « investissement » sous la rubrique budgétaire « Programme 090 Espace Culturel - Compte 2184 ».

VOTE : Pour à l'unanimité

2. BIENS INFÉRIEURS A 500 € :

La commune de Saint-Beauzire a procédé à l'achat de cadres pour l'Espace Culturel auprès de l'Entreprise ASLER (facture FC 811064 du 4 novembre 2008) d'un montant de 255.41 €.

Compte tenu d'une valeur individuelle < 500 € et d'une durée de vie > à 4 ans, il conviendrait d'inscrire ce bien comme « investissement » sous la rubrique budgétaire « Programme 090 Espace Culturel - compte 2184 ».

VOTE : Pour à l'unanimité

3. ENCAISSEMENT DE CHEQUES : SINISTRES

A- Lors du bal des conscrits du 30 avril 2009, une table de la salle des fêtes d'une valeur de 354.02 € a été endommagée.

La compagnie d'assurance vient de procéder à l'indemnisation, déduction faite d'une franchise de 243.12 € soit 101.90 €.

Cette franchise a été remboursée en date du 19 juin 2009 par les conscrits.

Il conviendrait d'encaisser les chèques d'indemnisation suivants :

- Chèque « GROUPAMA » d'un montant de 110.90 €
- Chèque « CONSCRITS » d'un montant de 243.12 €

et d'inscrire les sommes en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistres ».

VOTE : Pour à l'unanimité

B- Un arbre de la commune a été endommagé. La personne responsable accepte de rembourser ce bien à hauteur de 105 €.

Il conviendrait :

- d'encaisser le chèque d'indemnisation,
- d'inscrire la somme en recettes de fonctionnement au compte 7911 « indemnités sinistres ».

VOTE : Pour à l'unanimité

Arrivée de Mme Sophie MITON à 20h 20.

4. TARIFS DES PHOTOCOPIES

Suite à l'acquisition d'un nouveau matériel d'impression, il convient de réajuster le prix des photocopies. A compter du 1^{er} juillet 2009, les tarifs seront les suivants :

Photocopies « noir et blanc »

Recto A4	0.10 €
Recto verso A4	0.20 €
Recto A3	0.20 €
Recto verso A3	0.40 €

Photocopies « couleur »

Recto A4	0.40 €
Recto verso A 4	0.80 €
Recto A3	0.80 €
Recto verso A3	1.60 €

VOTE : Pour à l'unanimité

5. AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire expose :

En vue d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons en centre bourg, tout en conservant une fluidité de circulation et des possibilités de stationnement dans la zone commerçante, un plan d'aménagement de notre village a été imaginé, et le dossier confié aux services du Conseil Général. Les aménagements envisagés concernent la traversée du bourg (de la rue de Riom à la Place des Sanchots, la rue des Dômes ainsi que les carrefours et places situés le long de ces voies.

Les propositions du Conseil Général, tenant compte des souhaits des élus, ont été discutées avec le Groupe de travail constitué à l'occasion, puis présentées à l'ensemble du Conseil municipal pour validation. Ces propositions ont également reçu un avis favorable de l'Association des commerçants.

Diverses modifications ont été proposées par les élus. Elles seront discutées avec la population lors d'une réunion publique programmée en septembre, pour finalisation définitive du projet.

6. PROLONGATION DE CONTRATS SAISONNIERS (1 mois)

Contrat Voirie :

Un contrat saisonnier de poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe (service d'entretien voirie) a été créé pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} mai 2009. Suite à une surcharge de travail due aux conditions climatiques, Monsieur le Maire propose de prolonger ce contrat d'un mois, soit du 1^{er} au 31 août 2009.

VOTE : Pour à l'unanimité

Contrat Garderie :

Un contrat de poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe (Garderie) a été créé pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} décembre 2008. Pour assurer la continuité jusqu'à la fin de l'année scolaire, Monsieur le Maire propose de prolonger ce contrat d'un mois soit du 1^{er} au 30 juin 2009.

VOTE : Pour à l'unanimité

7. AMORTISSEMENTS

Commune :

Il conviendrait de délibérer pour amortir certains investissements :

● Compte 2031 : frais d'étude, honoraires

Année		montant
2002	Révision PLU	14 942.82
2003	PLU	13 574.60
2003	Etude arrosage	1 794.00
1995	Frais étude	12 170.31
1999	Etude groupe scolaire	3 048.98
	TOTAL	45 530.71

Le conseil municipal décide d'amortir ces frais sur une durée de 3 ans.

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au compte 6811/042 Dotations amortissements.

● Compte 202 : frais d'étude document d'urbanisme.

Année		montant
2004	PLU	13 272.97
2005	Local publicité	377.44
2005	Levé topographique	2 033.20
2006	PLU	891.12
2007	PLU	1 248.67
	TOTAL	17 823.40

Le conseil municipal décide d'amortir ces frais sur une durée de 3 ans.

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au compte 6811/042 Dotations amortissements.

● Compte 205 : logiciel

Année		montant
2002	Logiciel Magnus	693.68
2005	Logiciel Anywhere	210.00
2007	Windows XP	645.84
2007	Pack Etat Civil	478.40
2008	Logiciel Microsoft	548.66
2008	Logiciel E Magnus	1640.91
	TOTAL	4 217.49

Le conseil municipal décide d'amortir ces frais sur une durée de 3 ans.

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au compte 6811/042 Dotations amortissements.

VOTE : Pour à l'unanimité

Assainissement M 49

Il convient de délibérer pour amortir le branchement de réseau assainissement rue du Couvent, d'un montant de 1 265.37 €. (année 2007).

Le conseil municipal décide d'amortir ces frais sur une durée de 2 ans :

-	2009 :	632.00 €
-	2010 :	633.37 €

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au compte 6811/042 Dotations amortissements.

VOTE : Pour à l'unanimité

8. OUVERTURES DE CREDITS

Budget Commune :

Il conviendrait d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes :

Fonctionnement :

<u>Dépenses</u> :	compte 023 :	- 23 618.00 €
<u>Dépenses</u>	compte 6811/042 :	+ 23 618.00 €

Investissement

<u>Recettes</u> :	compte 021	- 23 618.00 €
<u>Recettes</u> :	compte 2802/040	+ 5 941.00 €
<u>Recettes</u> :	compte 28031/040	+ 15 176.00 €
<u>Recettes</u> :	compte 2805/040	+ 1 680.00 €
<u>Recettes</u> :	compte 28183/040	+ 821.00 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

VOTE : Pour à l'unanimité

Budget M 49 :

Il conviendrait d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes :

Investissement

<u>Dépenses</u> :	compte 2313	+ 2 266.00 €
-------------------	-------------	--------------

Recettes : compte 1312 + 2 266.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité

Il conviendrait d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses : compte 6156/011 : - 2 266.00 €

Dépenses : compte 6811/042 : + 2 266.00 €

Investissement

Recettes : compte 1312/13 - 2 266.00 €

Recettes : compte 2805/040 + 1 447.00 €

Recettes : compte 28158/040 + 819.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité

9. VENTE DE TERRAINS A PUY-CHANY :

Suite à la réalisation du document d'arpentage, la parcelle AH 98 a été scindée en deux parcelles :

- AH 98a : 491 m²
- AH 98b : 494 m²

Il convient de valider le prix de vente de la parcelle, en l'état non viabilisé, à 80 € le m². Le choix de l'acquéreur se fera par tirage au sort vers la mi-septembre parmi les personnes ayant manifesté leur intérêt pour un de ces terrains.

VOTE : Abstention de Mme MIZOULE.

10. QUESTIONS DIVERSES

ÿ Monsieur le Maire expose : une réunion a eu lieu le 17 juin 2009 concernant la Zone Pilote d'Habitat. Les aménageurs vont contacter les propriétaires des terrains concernés. Monsieur le Maire a pu contacter 4 des 5 propriétaires à ce jour.

ÿ Le 9 juillet 2009 à 17 heures, une réunion des maires de la Communauté de communes s'est tenue au foyer logements d'Ennezat. De nouveaux règlements vont s'appliquer concernant les dossiers de demandes de subvention présentés par les communes.

ÿ Quartier de la Gare : le dossier de subvention (2008/2009) pourra être bouclé rapidement.

ÿ M. CHAUVE, correspondant du Syndicat de l'eau, indique que des subventions doivent être demandées pour nos projets de voies nouvelles.

ÿ M. BOISSAT a demandé des devis pour la remise en état des chemins et routes.

Ecoles :

ÿ La kermesse de l'école publique s'est tenue le 27 juin sur le thème du cirque.

ÿ Une visite de la fresque réalisée dans la salle à manger du restaurant scolaire a eu lieu récemment.

ÿ La Commission de sécurité a effectué une visite des aires de jeux de la commune : il nous faut revoir le toboggan de l'école publique.

ÿ Le 29 Juin 2009 un vin d'honneur a été offert par la municipalité à l'occasion du changement de direction à l'Ecole Publique. Mme Anne-Lise CHOLLET a demandé et obtenu sa mutation pour la prochaine rentrée scolaire. A cette date, la direction de l'école sera assurée par M. Vincent MIROWSKI.

ÿ Conteneur à verres : du verre cassé se répand autour du conteneur, constituant un danger potentiel pour les enfants. Un autre emplacement pourrait être envisagé.

ÿ Mme MITON expose : le projet graph (de l'ancienne bascule) est achevé. D'autres lieux sont à envisager pour une prolongation de cette activité avec les adolescents de la commune : murs du tennis, station d'épuration par exemple.

ÿ CITY STADE : une rehausse du pare-ballon sera posée courant juillet